

FORMATION COLLECTIVE ENTRETIENS PRO : BIEN PRÉPARER L'ÉTAT DES LIEUX RÉCAPITULATIF POUR MARS 2020



Jeudi 21 novembre 2019 (9h30 – 17h00)

Intervenant : Christelle BUVAT

Pour faire suite à la formation relative aux entretiens professionnels portant sur les perspectives professionnelles, cette journée doit vous mettre en situation de passer, sans encombre, la date fatidique de mars 2020 : date limite pour réaliser l'état des lieux récapitulatif tel que complété par la loi Avenir.



OBJECTIFS

Vous protéger contre les sanctions nouvelles et originales liées au défaut ou aux irrégularités en matière de réalisation des entretiens professionnels.



EN PRATIQUE

Date : Jeudi 21 novembre 2019 (9h30-17h00)

Lieu : AGECA, 177 rue de Charonne, 75011

Public : Direction, membres des conseils d'administration et CIP ;

Tarif formation :

Abonné CHAMADE

Salariés : 260 € TTC (TVA non applicable)

Administrateur bénévole : 107 € TTC (TVA non applicable)

Non abonné CHAMADE

Salariés : 302 € TTC (TVA non applicable)

Administrateur bénévole : 164 € TTC (TVA non applicable)

Un acompte de la moitié du montant global permet de réserver vos places.

Repas : Possibilité de déjeuner avec le groupe sur inscription. Le repas est à régler sur place au restaurateur.



NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

Nombre maximum : 20 places

Nombre minimum : 8 personnes



PROGRAMME

- Entre idées reçues et réalité juridique : un gouffre depuis la loi Avenir ;
- Rappel des exigences en matière d'entretiens professionnels sur les perspectives – Tous les 2 ans –
- Mars 2020 : Avoir réalisé 3 entretiens professionnels et réaliser l'entretien état des lieux récapitulatifs ;
- Tous les salariés sont concernés : les astuces pour s'y conformer
- Méthode et trame pour faire passer l'état des lieux récapitulatif



LES PLUS VALUES

Cette formation est réservée aux associations intermédiaires. Toutes les préconisations tiennent compte de la spécificité des AI et sont adaptées au cadre juridique, à l'absence de branche d'activité et aux destinataires concernés. L'état des lieux récapitulatif sera envisagé pour chaque « catégorie » de personnel.



Inscription en ligne

(www.ai-expert.fr)

Renseignements : 06 67 16 32 11